



RENOPUR MAINS

Lavage des mains désinfectant

Lotion liquide prête à l'emploi pour bureaux, hôpitaux...
Sa forte concentration en matière active évite les surconsommations. Il apporte à l'utilisateur une excellente qualité nettoyante et adoucissante et ne laisse aucune substance biocide sur la peau après lavage. Produit réalisé à partir de matières premières d'origine végétale et/ou minérale. Parfum d'origine naturelle.
Bactéricide selon la norme EN 1276 en 5 min, à 20°C, en conditions de saleté, pur.

Mode d'emploi

Prélever une noix de produit.
Se frotter les mains pendant 5 minutes.
Rincer à l'eau claire.
« Pour réduire l'impact environnemental, respectez les doses recommandées d'utilisation ».

Conditionnements

Emballage :
carton de 12 flacons de 500ml,
carton de 12 flacons de 1L,
carton de 4 bidons de 5L.

Données techniques

- ▶ Aspect : gel limpide incolore
- ▶ pH 3,3 - 4,3
- ▶ Densité : 1,01 - 1,03

Précautions

Uniquement pour un usage professionnel.
Éviter les projections oculaires.
Dangereux. Respecter les précautions d'emploi.

Sécurité selon FDS

Irritation oculaire, Catégorie 2

Stockage

Stocker à l'abri du gel.

Produit biocide TP 1

Substances actives biocides :
Acide peracétique, CAS : 79-21-0, 0,75 g/kg ;
Peroxyde d'hydrogène, CAS : 7722-84-1, 4,5 g/kg ;
Alcool éthylique, CAS : 64-17-5, 10,0 g/kg.
Date limite d'utilisation optimale : 12 mois à compter de la date indiquée dans le numéro de lot présent sur l'emballage.
L'emballage doit être éliminé en tant que déchet dangereux sous l'entière responsabilité du détenteur de ce déchet. Ne pas jeter les résidus dans les égouts et les cours d'eau. Utilisez les biocides avec précaution. Avant toute utilisation lisez l'étiquette et les informations concernant le produit.

Formule déposée au centre Antipoison France :
+ 33(0)1 45 42 59 59 (ORFILA).

Détergent certifié par ECOCERT Greenlife selon le référentiel ECOCERT « Ecodétergent » disponible sur <http://detergents.ecocert.com>

Fiche "Ingrédients" disponible sur demande au +33 (0)5.55.27.65.27 pour les médecins selon les articles R4624-4 et R4624-9 du code du travail français. Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation respecte(nt) les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) n° 648/2004 relatif aux détergents. Les données prouvant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des états membres et leur seront fournies à leur demande expresse ou à la demande du producteur de détergents. Les informations correspondent à l'état actuel de nos connaissances et n'ont d'autre but que de vous renseigner sur nos produits et leurs possibilités d'application. Elles sont données avec objectivité mais n'impliquent aucun engagement de notre part.

27-06-2023 Ind. 8 ■



SANS VLER

